

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNEArrondissement de
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt trois, le jeudi cinq octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 30 septembre 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absent : M. RAYNAUD Sylvain

Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

N° 2023-40 : Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles et opérations ci-après du budget de l'exercice 2023 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	2 850.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	2 850.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21311-201902 : ACCESSIBILITE MAIRIE	0.00 €	2 850.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 850.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 850.00 €	2 850.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote**, à l'unanimité des membres présents, en **dépenses** les augmentations de crédits compensés par les diminutions de crédits indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 6 octobre 2023

Le Maire, Claude SAUTIER



Certifié exécutoire,
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06/10/2023